

CLIMATISEURS

Considérée il y a encore peu de temps comme un luxe un peu inutile, la climatisation, sans être encore une évidence, gagne du terrain. Des commerces, des habitations de plus en plus nombreuses, des bureaux en sont équipés, d'autant que les nouveaux appareillages peuvent dispenser fraîcheur et chaleur.

En attendant le perfectionnement des nouvelles technologies qui limitent l'emprise extérieure à une prise de ventilation, il faut, pour l'instant, se résigner à dissimuler les appareils.

En effet, la pose de ces groupes importants et disgracieux est interdite en façade. Ils ne devront ni être saillants, ni même apparents.

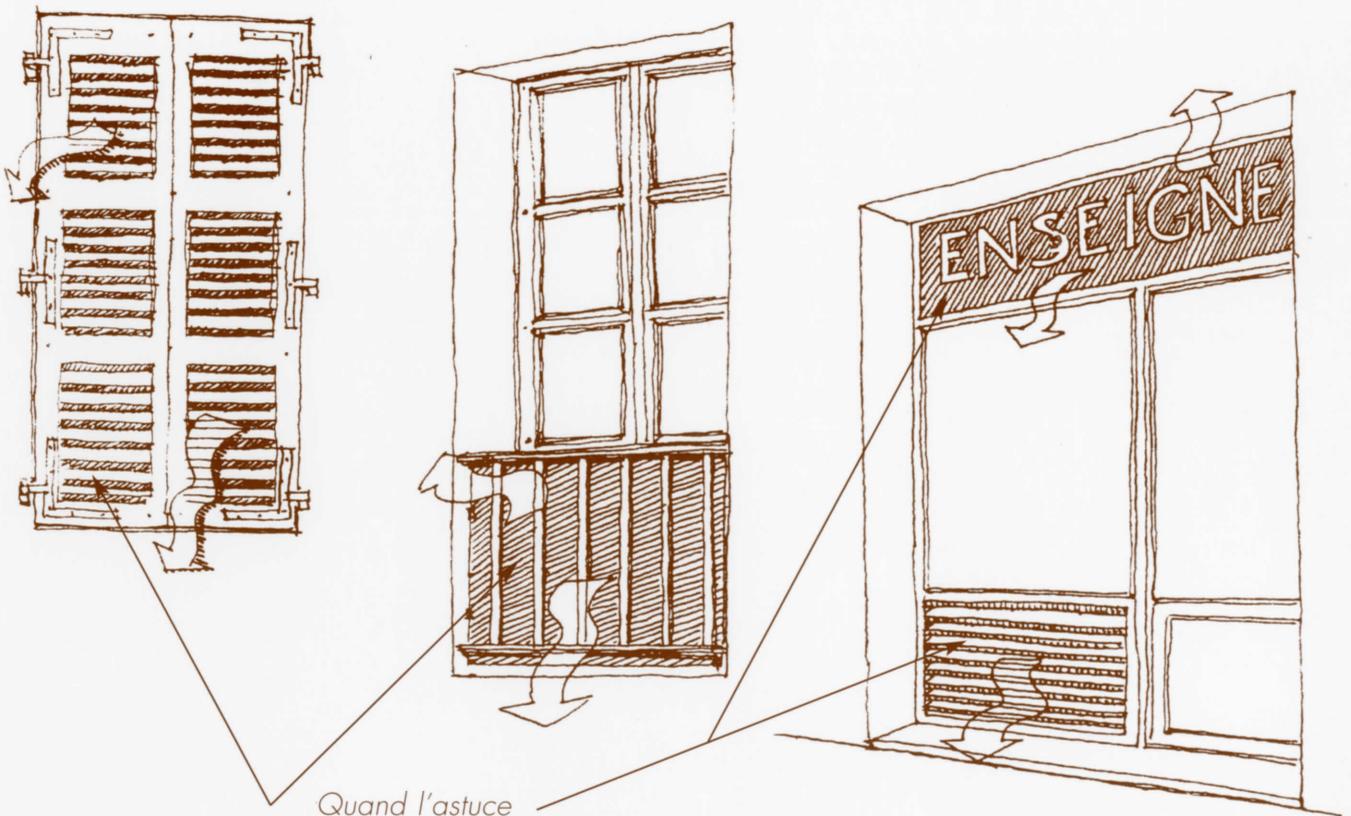
Ceci augmente évidemment la difficulté pour les commerces qui ne possèdent bien souvent que très peu de surface extérieure disponible.

Le premier conseil à donner est de faire appel à un professionnel local, qui connaîtra déjà les contraintes réglementaires et sera habitué à s'y adapter.

En jouant sur les types d'appareillage, il choisira une pose en imposte, en bas de vitrine, dans une ouverture inutilisée, en cave, en combles...

Si l'appareil est visible de l'extérieur il faudra le dissimuler sous une grille d'occultation, un grillage à treillis serré, un panneau persienné...

Il est toujours possible en dernier recours de faire installer un climatiseur à eau, technique fiable mais onéreuse car l'appareil consomme beaucoup d'eau.



*Quand l'astuce
rencontre la compétence, il est possible
de trouver des emplacements discrets pour les
appareils de climatisation.*